Compte-rendu du CSE Siège

6 & 7 décembre 2018

la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

CSE ORDINAIRE DU 6 & 7 DECEMBRE 2018

Vos élu-e-s CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourgier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Eric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller, Gérard Tuscher

Représentante syndicale :

Claude Henin

Le dernier CSE Siège de l'année s'est tenu dans une ambiance particulière, la veille d'un 3ème week-end de mobilisation des gilets jaunes.

Si le mouvement peut paraître disparate dans sa forme, il pose des questions de fond sur la justice sociale et la déconnexion du pouvoir politique d'avec les populations.

La CGT a d'emblée tracé une comparaison entre cette déconnexion de la sphère macronienne et celle de la gouvernance de l'entreprise en ce temps de grande transformation.

Voir le préambule « Gare à la déconnexion ! » ici ☞

Point 2 – Résolution sur la désignation d'un expert-comptable dans le cadre de l'état des lieux de la nouvelle instance et l'accompagnement des nouveaux élus

Le CSE Siège de FTV a désigné le cabinet d'expertise comptable Groupe Legrand pour réaliser l'audit d'installation de la nouvelle instance, pour l'accompagnement technique (expertise comptable et informatique) et pour la formation comptable des élu-e-s.

Pour le renforcement des procédures et du contrôle interne, l'élaboration des budgets annuels, l'élaboration du rapport de gestion, le rapport de la commission des marchés et la mise en conformité RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) du CSE, le CSE recourra aux services du cabinet d'expertise Sémaphores.

Point 3 – Décision du CSE de recourir à une assistance juridique

Le CSE Siège de FTV a désigné le cabinet Atlantes pour l'accompagner et le conseiller pour toutes les questions juridiques.

Point 4 – Résolution sur la mise en place de Commissions transitoires dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur du CSE (Economique-Structure, Marchés, Emploi-Formation, Egalité professionnelles Femmes/Hommes, Activités Sociales et Culturelles)

Les élu-e-s du CSE Siège de FTV ont décidé la mise en place de commissions transitoires dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur. Un appel à candidature sera réalisé dans un premier temps auprès des personnels de l'établissement, la composition définitive sera formalisée dans un second temps au prochain CSE du 23 janvier 2019.

Point 5 – Désignation du Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (*Conformément à l'Article L2314-1*)

Gérard Tuscher, OPV bien connu sur les plateaux et régies du Siège, est élu référent du CSE du Siège en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Gérard est un militant bien connu pour son engagement sur ces questions sociétales. Il est de surcroit conseiller en développement et qualité de vie au travail.

Point 6 – Information/Consultation sur la demande de dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail relative à l'opération Téléthon 2018

Les élu-e-s du CSE Siège de FTV ont pris acte des dérogations aux durées maximales du travail envisagées pour le Téléthon 2018. Ils ont déploré que cette consultation se fasse la veille du démarrage de l'opération.

Ils ont pris acte des dépassements horaires sous réserve d'une présentation détaillée du réalisé lors d'une séance ultérieure du CSE.

Point 7 – Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction de la production,

Point 8 Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction des Moyens des antennes

Point 9 – Information/Consultation sur le projet de modification de l'organisation de la Direction Générale Déléguée à

l'Antenne et aux Programmes (*recueil de l'avis*)

Les élu-e-s ont rendu un avis défavorable au projet de réorganisation de la DGDAP qui touche aussi l'organisation de la direction de la production et celle de la direction des moyens des antennes.

Si chacun convient de la nécessité de se réorganiser pour endiguer l'influence de Netflix (désormais inclus dans le prix de la Freebox) et des autres plates-formes, pour reconquérir les publics enfuis et redonner toute sa place au service public, la réforme proposée apparaît comme extrêmement complexe, précipitée dans sa mise en œuvre et marquée par une volonté de centralisation au détriment des chaînes qui perdront toute autonomie de création.

Les vertus du modèle d'autres groupes européens, souvent invoquées, ne sont pas démontrées. De plus, l'absence de moyens dédiés supplémentaires laisse planer toutes les craintes sur le maintien d'une offre linéaire de qualité pour les publics traditionnels.

La direction a beau affirmer que la réorganisation se fera « à iso effectifs », l'annonce simultanée d'un plan de départ de grande ampleur ne manque pas de nourrir les inquiétudes des 650 salarié-e-s concerné-e-s de la DGDAP ainsi que ceux de la direction de la production (134 salarié-e-s) et de la direction des moyens des antennes (52 salarié-e-s).

Le projet, dans sa structure actuelle, ne précise pas l'organisation du travail, le calendrier des déménagements, l'aménagement des espaces, les besoins de formation en particulier pour les métiers qui vont connaître les évolutions les plus significatives. Si un projet ne peut tout prévoir et anticiper à l'avance, l'ampleur et la complexité de celui-ci soulignent un évident besoin de suivi avec des moyens spécifiques de diagnostic.

Plusieurs types de questions nécessiteront des réponses de différentes natures :

- ✓ économique,
- ✓ de process et d'exécution de la gouvernance,
- ✓ d'organisation et de conditions de travail,
- ✓ d'évolution des modalités d'atteinte des objectifs,
- ✓ de formation et d'analyse de la charge de travail,
- ✓ de conditions du déménagement et d'aménagement des espaces de travail.

De plus la direction, interrogée à plusieurs reprises sur l'aspect financier, s'est refusée à communiquer les coûts de cette transformation.

Les élu-e-s ont demandé à prendre toute leur place dans la commission de suivi constituée au niveau du CSE Central afin de contrôler la mise en œuvre du projet jusqu'en septembre 2020. Ils demandent que la CSSCT soit associée pour les sujets qui la concernent.

Ils demandent que ce suivi soit étendu à la réorganisation de la direction de la production et à la direction des moyens des antennes. Ils demandent que la commission de suivi puisse rendre compte de ses travaux devant le CSE du Siège et qu'un point soit systématiquement inscrit à l'ordre du jour, à l'instar de la réforme des MIF

L'avis défavorable a été approuvé par 17 voix (élu-e-s CGT, FO, CFDT, SNJ) contre 4 abstentions (UNSA, CGC).

Point 10 Information/Consultation sur le projet d'évolution de l'organisation des éditions de l'information nationale de France Télévisions

Plantage général de la réforme de l'édition !

Le service « support aux éditions » crée il y a tout juste un an avec la phase III d'Info 2015 est supprimé.

Imposé de force malgré les avis négatifs des élu-e-s du personnel, des salarié-e-s et de l'encadrement, ce service fourre-tout est très vite devenu inadapté et ingérable. Mais les dégâts humains sont considérables : démissions, burn-out, troubles psychosociaux, noms d'oiseaux, etc. Face à ce fiasco, la direction a décidé de « *réformer la réforme* ».

Responsable et chef d'édition formeront un binôme sous l'autorité directe des rédacteurs en chef des éditions (un seul responsable d'édition pour Télématin et Soir 3).

Un gros point noir : la durée du travail avec des semaines de 5 jours et plus de 50 heures.

La CGT a dénoncé un projet hors normes légales, dangereux pour l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle.

La CGT est intervenue sur le devenir des chargé-e-s d'édition, trop malmenés depuis la mise en œuvre de la Phase 3 d'Info 2015.

La direction a apporté quelques aménagements sur la planification et l'encadrement (rattachement à la direction des moyens de la rédaction) mais les locaux doivent encore être réaménagés.

Les postes d''assistants d'édition sont supprimés et redéployés pour créer des postes de chefs d'édition. La direction s'entête à vouloir supprimer un poste de scripte sur 2 à partir du 16 janvier.

La gestion des synthés sera confiée aux assistant(e)s des services ou assistant(e)s de l'édition pour Télématin et Soir 3.

Les journalistes devront gérer leurs synthés

Noyé dans les 43 pages du projet, on découvre que les journalistes devront saisir les synthés. D'abord Soir 3 à partir de mars.

Yannick Letranchant enterre le Soir 3

Au détour d'une réponse sur les horaires très tardifs de Soir 3, le directeur de l'Information assume.

« *Il y a des logiques d'antenne que je comprends, avec des offres programmes assez puissantes ou des fictions de qualité, c'est normal. Il y a d'autres offres d'information, plus tôt que Soir 3. Le public peut trouver de l'info à 21 heures, 22 heures ou 23 heures sur France info* »

Le Soir 3 est clairement menacé !

Point 11 – Information sur le projet de plan de formation 2019 du Siège de France Télévisions

Une première présentation qui prend en compte les profonds changements découlant de la Loi **Liberté de choisir son avenir professionnel** du 5 septembre 2018.

Ainsi on ne parle plus de « plan de formation » mais de « plan de développement des compétences ».

Cette réforme comporte 2 axes : l'individualisation et la libéralisation.

La définition de l'action de formation est élargie, elle permet notamment une diversification des ressources pour apprendre de façon traditionnelle mais aussi à travers le digital, la formation à distance ainsi que la formation en situation de travail.

L'employeur a toujours la même obligation d'adaptation du salarié à son poste.

Libéralisation

Le CPF (Compte Personnel de Formation) jusqu'à présent en heures, sera désormais monétisé à hauteur de 500 € par an avec un plafond à 5000 € (800 € et 8000 € pour les moins qualifiés).

Une application permettra à toute personne d'identifier la formation de son choix, de payer en ligne, et l'application fera le lien avec

la Caisse des dépôts.

Le CIF (Congé Individuel de Formation) disparaît et sera remplacé par le projet de transition professionnelle, géré par un organisme paritaire du nom de CPIR (Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale).

Nouveaux acteurs

Le conseil en évolution professionnelle jusque là confié aux OPCA (l'AFDAS pour notre secteur), l'est désormais à France Compétences, instance gouvernementale.

Les cotisations seront collectées par l'URSSAF. A partir de 2021, France Compétences évaluera et établira le répertoire national de certification des organismes de formation. Elle répartira ensuite les fonds entre les différents opérateurs.

Les *OPCA* (Organisme Paritaires Collecteurs Agréés) deviennent des *OPCO* (OPérateurs de COmpétences). Ils sont chargés d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, le conseil aux branches, le conseil aux entreprises de moins de 50 salarié-e-s, aux demandeurs d'emplois.

Les dispositifs de remplaçant l'alternance auront des modalités totalement différentes.

Financement

La subvention pour mutation économique disparaît, ce qui fait 20 % de financement en moins pour le plan de formation.

Pour limiter les dégâts, la direction maintient à même hauteur la dotation sur fonds propres (en plus de la contribution AFDAS).

Côté Université, on a essayé d'anticiper avec des cursus qui ont démarré fin 2018 afin de faire perdurer le financement jusque fin 2019.

Le plan 2019 se définit autour de trois axes

✓ la transformation numérique
✓ l'information, dans toute sa complexité (lutte contre les fake news)
✓ l'accompagnement à la conduite du changement, le renforcement des fondamentaux métiers

Information :

L'accent est mis sur le renforcement des compétences digitales (écrire pour le web), sur la dynamisation de la production éditoriale, le Mo-Jo, le tournage à 360°, les Municipales.

Programmes Antennes :

Il s'agira notamment d'accompagner la réorganisation et l'évolution de la DGDAP, avec un vaste plan centré sur le programme, ses développements numériques, ses usages.

Technologie :

Poursuite de la technologie IP, mise en place de cursus de qualité image, son, de cursus sur les normes et la sécurité informatique. Accompagnement de la réorganisation des MIF et du feuilleton de Vendargues.

Gestion d'entreprise :

Accompagnement des acteurs RH de proximité, consolidation des fondamentaux métiers (Paye, RH), appropriation des nouvelles législations, maîtrise des outils RH.

Qualité de vie :

Maintien des actions engagées sur la qualité de vie au travail, la politique de diversité, d'égalité des chances, la lutte contre le harcèlement sexiste ou moral. Compte tenu des très nombreux points restant à approfondir sur ce sujet majeur de la formation professionnelle, la commission devrait se réunir rapidement.

Paris, Issy-les-Moulineaux, Vaise, le 11 décembre 2018

Prochain CSE
23 janvier 2019

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

D'ici là, vos élu-e-s CGT, se tiennent à votre disposition.